



Date / 06.12.2024

Time / Hora: 17:00 hrs

Subject / Assunto: NOTIFICAÇÃO / NOTIFICATION NO: 4

Document / Documento No: 3.4

From / de: The Clerk of the Course / Director da Prova

To/ Para: Concurrent nº 80 – Yves Morize

Number / Número pags 1

Attachments / 0

0 /Anexos 0

Le Directeur de Course

Ayant reçu un rapport du Commissaire de Poste d'entrée du Briefing, informant que l'équipage nº 80, n'avait pas été représentée au moins par une personne (pilote ou team manager).

APPLIQUE

Art. 12 du Règlement Particulier de l'épreuve au Concurrent nº 80, une amende de 100 € à l'équipe non représentée.

Les amendes seront payées dans les quarante-huit heures suivant leur notification par :

Virement Bancaire
 AUTOMOVÉL CLUB DE PORTUGAL
 Banque BPI
 SWIFT BBPIPTPL
 IBAN PT50001000002673878001336
 ou
en espèce au secrétariat

Le concurrent est rappelé à son droit de protester.

Le Directeur de course
 Orlando Romana

Accusé de réception obtenu auprès du représentant officiellement désigné du concurrent :

Nom (en lettres majuscules):	Date:	Heure:
Position au sein de l'équipe :	Signature:	

ORGANIZAÇÃO



PATROCINADORES



Município
 de Fronteira



WWW.24HORASTT.COM